

DG/2005/094  
Original : français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Discours  
de  
M. Koïchiro Matsuura

Directeur général  
de  
l'Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture  
(UNESCO)

à l'occasion de la deuxième réunion  
des ministres de la culture de l'Asie et de l'Europe (ASEM)

Paris, le 7 juin 2005

Monsieur le Ministre français de la culture et de la communication,  
Mesdames et Messieurs les ministres de la culture,  
Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

C'est un privilège pour l'UNESCO d'être invitée à participer à cette deuxième réunion des ministres de la culture de l'Asie et de l'Europe. Comme vous le savez, le thème que vous avez choisi pour votre rencontre — « La diversité culturelle : opportunités et défis » — figure au cœur des préoccupations de l'UNESCO depuis sa création, il y a près de soixante ans.

Les fondateurs de notre Organisation avaient ainsi pris soin d'inscrire dans l'Acte constitutif même de l'UNESCO la promotion de « la féconde diversité des cultures » comme l'une de ses missions essentielles, tout autant que celle du dialogue, et ce pour favoriser la paix et le développement.

Aussi est-ce avec beaucoup de satisfaction que je constate que la question de la diversité culturelle figure désormais en tête de l'agenda politique, et que vous avez choisi, pour votre deuxième rencontre, de réfléchir à un plan à long terme à cet égard pour les pays de l'ASEM.

Ressort fondamental du développement, la diversité culturelle, et plus encore le respect mutuel entre les cultures, restent en effet les meilleurs gages de paix et de prospérité, nourrissant un dialogue continu dont l'humanité a plus que jamais besoin.

Dans le cas du dialogue entre l'Asie et l'Europe, le lancement du projet de l'UNESCO « Routes de la soie », dans les années 80, a marqué la prise en compte croissante par les Etats d'Asie et d'Europe d'une nécessité de coopération culturelle renforcée. Ce projet a montré comment les différentes cultures d'Asie et d'Europe sont entrées en contact le long de voies de communications millénaires entre l'Asie et l'Europe. Il a inspiré de nombreux autres projets de dialogue interrégional fondé sur le principe des « routes ».

Depuis, nos efforts pour renforcer ce dialogue entre les peuples d'Asie et d'Europe n'a jamais cessé. La dernière initiative à laquelle je souhaiterais vous convier est le symposium international sur « La diversité culturelle et les valeurs transversales : un dialogue Est-Ouest », que l'UNESCO organise du 7 au 9 novembre prochain en son Siège, et dont le thème me semble particulièrement propice pour réaffirmer le fonds culturel commun des valeurs qui nous unissent.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

L'objectif d'une rencontre comme celle d'aujourd'hui est assurément de nourrir un dialogue entre l'Europe et l'Asie afin que les membres de l'ASEM puissent échanger sur toutes les grandes questions touchant les politiques culturelles. Ce sera sans nul doute l'occasion d'envisager la création de nouveaux chantiers, de proposer des méthodes novatrices et de tracer des pistes de coopération. C'est aussi le résultat que nous pouvons espérer d'une telle rencontre.

Passer en revue les nombreuses interrogations qui se rapportent à la diversité culturelle, pendant les deux jours que vous allez consacrer à vos échanges, constitue un objectif ambitieux. La structure en ateliers thématiques adoptée pour les travaux de demain vous permettra de discuter en profondeur de questions clés à cet égard, et je ne peux que m'en féliciter.

Le quatrième atelier, qui s'intéressera à la culture comme facteur de développement, me semble être le point cardinal d'une réflexion essentielle sur l'avenir des sociétés contemporaines, qui ont parfois du mal à réconcilier leur attachement légitime aux traditions culturelles avec leur aspiration au progrès et au développement économique.

Depuis de nombreuses années, l'UNESCO s'emploie à démontrer combien ces deux aspects sont consubstantiels, et, loin de se concurrencer, participent d'un même mouvement qui construit l'avenir sur l'héritage du passé. Je ne puis ici manquer d'évoquer mon émotion lorsque, franchissant les ruines du musée de Kaboul quelques mois seulement après la chute du régime des Talibans, j'ai pu lire sur le frontispice de sa porte principale, gravé comme une plaie ouverte d'un pays dont les vestiges culturels avaient été la cible d'une main criminelle : « Un pays est vivant tant que sa culture reste vivante ».

C'est forte de cette conviction que l'UNESCO a déployé tant d'efforts pour la préservation du patrimoine matériel — avec la Convention du patrimoine mondial de 1972 — et qu'elle a élaboré, plus récemment, son pendant pour le patrimoine immatériel, Convention adoptée en 2003 par la Conférence générale de l'UNESCO, et qui pourrait, si le rythme des ratifications se poursuit, entrer en vigueur dès l'an prochain avec la ratification du trentième Etat partie. Cette convention est venue combler un vide essentiel en matière patrimoniale, puisqu'elle permet à de nombreuses expressions culturelles traditionnelles, particulièrement vulnérables face aux processus de mondialisation, de bénéficier de mesures de sauvegarde spécifiques, qui permettent d'écarter les risques d'extinction auxquels certaines d'entre elles sont confrontées.

J'espère vivement que les pays de l'ASEM seront nombreux à adhérer à cette dernière Convention, appelée à jouer un rôle essentiel au regard de la diversité culturelle.

Il est bien entendu un troisième aspect, auquel vous consacrez également un atelier, qui complète le dispositif de préservation de la diversité culturelle : c'est celui qui a trait à la créativité contemporaine, notamment exprimée à travers les industries culturelles.

Comme vous le savez bien, l'UNESCO est également chargée de présenter, lors de la prochaine session de sa Conférence générale, en octobre, un avant-projet de Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques.

Vendredi dernier s'est achevée la troisième et dernière session d'une réunion intergouvernementale d'experts. Celle-ci a travaillé, au cours des trois sessions organisées depuis le mois de septembre dernier, sur une ébauche de texte proposée par un groupe de quinze experts indépendants, que j'avais réuni dès la fin de la 32<sup>e</sup> session de la Conférence générale en 2003. La réunion intergouvernementale d'experts est parvenue, au terme de longs et intenses débats, à proposer un texte apte à répondre aux défis posés à la diversité de la créativité contemporaine dans le monde d'aujourd'hui.

Soucieux de solidarité, de dialogue et d'échanges multipolaires, les experts gouvernementaux ont tenté de trouver le point de convergence entre les exigences de libre circulation et accès, d'égale dignité et de respect de toutes les cultures, d'ouverture et d'équilibre, de solidarité et de coopération internationales, en soulignant la double nature — économique et culturelle — des activités, biens et services culturels. Il en est résulté un texte riche et généreux, qui propose une série de mesures destinées à protéger tout autant qu'à promouvoir la diversité des expressions culturelles. Ce texte considère la coopération internationale, en particulier avec les pays en développement, comme un élément incontournable de son dispositif, et place la culture en tant que ressort fondamental du développement durable de nos sociétés.

Je dois souligner le remarquable effort accompli depuis deux ans, date à laquelle la Conférence générale a assigné cette nouvelle tâche à notre Organisation.

Si les experts gouvernementaux m'ont transmis un texte sans crochets ni options, nous savons que, sur certaines clauses clés, un consensus n'a pu être atteint. Je souhaite très sincèrement que, dans l'intervalle des quelques mois qui nous séparent de la Conférence générale, ces divergences pourront être aplanies afin de parvenir à une formulation satisfaisante pour tous de ces articles. Le Conseil exécutif, qui se réunira en septembre, juste avant la Conférence générale, puis la Conférence

générale elle-même, et en particulier sa Commission IV consacrée à la culture, restent des étapes possibles pour ce faire, et permettre à tous les pays de soutenir sans réserve une Convention jugée aussi urgente que nécessaire par de nombreux Etats. Il serait très regrettable que les pays ayant réservé leur position sur certaines des clauses clés de cette convention choisissent *in fine* de ne pas rallier cette Convention, dont l'importance et l'urgence sont cruciales pour la protection et la promotion de la diversité culturelle. C'est pourquoi je ne peux que souhaiter qu'un effort supplémentaire soit accompli et que la culture parvienne, en déployant toutes ses forces unificatrices, à faire émerger le consensus. Ce serait faire honneur à la culture !

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Les processus de mondialisation dont nous sommes témoins représentent sans aucun doute un défi pour les relations interculturelles et la diversité culturelle. C'est pourquoi je suivrai avec attention les résultats de votre rencontre, dont je mesure, soyez-en assurés, toute l'importance.

Je vous remercie de votre attention.